Arrêté n°2026-0638
prorogeant l'arrêté n°2026-0510

Portant réglementation

Boulevard André Cambray

Le Maire de Wattrelos,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU l'arrêté du 3 avril 2026 portant délégation de signature du Maire à l'Adjointe chargée de la Voirie, l'Urbanisme et les Aménagements,

VU l'arrêté n°2026-0510 en date du 13/08/2026

CONSIDÉRANT que les travaux ne sont pas terminés

ARRÊTE

Article 1
Les dispositions de l'arrêté 2026-0510 du 13/08/2026, portant réglementation de la circulation Boulevard André Cambray (Wattrelos), sont **prorogées jusqu'au 31/10/2026**.

Fait à Wattrelos, le 14 octobre 2026
Pour le Maire,
Madame l'Adjointe

Zohra REIFFERS

MAIRIE de WATTRELOS (Nord) * SERVICES TECHNIQUES *

DIFFUSION:
C ENVIRONNEMENT
- M. le Directeur Général des Services
- KEOLIS
- Police Nationale Roubaix
- M. le Directeur d'ESTERRA
- VEOLIA

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Arrêté n°2026-0510
prorogeant l'arrêté n°2026-0284

Portant réglementation

Boulevard André Cambray

Le Maire de Wattrelos,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU l'arrêté du 2 juin 2026 portant délégation de fonction et de signature du Maire à Monsieur le Directeur Général Technique Maintenance et Proximité avec la Population,

VU l'arrêté n°2026-0284 en date du 30/04/2026

CONSIDÉRANT que les Travaux ne sont pas terminés

ARRÊTE

Article 1
Les dispositions de l'arrêté 2026-0284 du 30/04/2026, portant réglementation de la circulation Boulevard André Cambray (Wattrelos), sont **prorogées jusqu'au 19/10/2026**.

Fait à Wattrelos, le 13 août 2026
Pour le Maire,
Directeur Général Technique Maintenance et
Proximité avec la Population

Jean-Marc WERBROUCK

DIFFUSION:
C ENVIRONNEMENT
- M. le Directeur Général des Services
- KEOLIS
- Police Nationale Roubaix
- M. le Directeur d'ESTERRA
- VEOLIA

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Arrêté temporaire n°2026-0284
Portant réglementation de la circulation

Boulevard André Cambray

Le Maire de Wattrelos,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10

VU l'arrêté du 3 avril 2026 portant délégation de signature du Maire à l'Adjointe chargée de la Voirie, l'Urbanisme et les Aménagements,

VU la demande en date du 30/04/2026 émise par CLAISSE ENVIRONNEMENT aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation

CONSIDÉRANT que des travaux sur réseaux ou ouvrages d'eaux usées / assainissement rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 06/07/2026 au 04/09/2026 Boulevard André Cambray

ARRÊTE

Article 1
À compter du 06/07/2026 et jusqu'au 04/09/2026, Boulevard André Cambray, un rétrécissement de chaussée, conséquence d'un empiètement temporaire sur une partie de la chaussée, entraine une modification des conditions de circulation et de stationnement :

- La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h.
- La circulation est alternée par feux ou K10.
- Les emplacements de stationnement situés au droit de l'empiètement sont neutralisés. Tout stationnement sera considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route, et passible de mise en fourrière immédiate.

Article 2
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, CLAISSE ENVIRONNEMENT.

Fait à Wattrelos, le 30 avril 2026
Pour le Maire,
Madame l'Adjointe

Zohra REIFFERS

DIFFUSION:

- C ENVIRONNEMENT
- M. le Directeur Général des Services
- M. le Directeur d'ESTERRA
- KEOLIS
- Police Nationale Roubaix

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Arrêté n°2026-0510
prorogeant l'arrêté n°2026-0284

Portant réglementation

Boulevard André Cambray

Le Maire de Wattrelos,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU l'arrêté du 2 juin 2026 portant délégation de fonction et de signature du Maire à Monsieur le Directeur Général Technique Maintenance et Proximité avec la Population,

VU l'arrêté n°2026-0284 en date du 30/04/2026

CONSIDÉRANT que les Travaux ne sont pas terminés

ARRÊTE

Article 1
Les dispositions de l'arrêté 2026-0284 du 30/04/2026, portant réglementation de la circulation Boulevard André Cambray (Wattrelos), sont **prorogées jusqu'au 19/10/2026.**

Fait à Wattrelos, le 13 août 2026
Pour le Maire,
Directeur Général Technique Maintenance et
Proximité avec la Population

MAIRIE de WATTRELOS (Nord) SERVICES TECHNIQUES

Jean-Marc WERBROUCK

DIFFUSION:
C ENVIRONNEMENT
- M. le Directeur Général des Services
- KEOLIS
- Police Nationale Roubaix
- M. le Directeur d'ESTERRA
- VEOLIA

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Arrêté temporaire n°2026-0284
Portant réglementation de la circulation

Boulevard André Cambray

Le Maire de Wattrelos,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10

VU l'arrêté du 3 avril 2026 portant délégation de signature du Maire à l'Adjointe chargée de la Voirie, l'Urbanisme et les Aménagements,

VU la demande en date du 30/04/2026 émise par CLAISSE ENVIRONNEMENT aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation

CONSIDÉRANT que des travaux sur réseaux ou ouvrages d'eaux usées / assainissement rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du **06/07/2026 au 04/09/2026 Boulevard André Cambray**

ARRÊTE

Article 1
À compter du 06/07/2026 et jusqu'au 04/09/2026, Boulevard André Cambray, un rétrécissement de chaussée, conséquence d'un empiètement temporaire sur une partie de la chaussée, entraine une modification des conditions de circulation et de stationnement :

- La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h.
- La circulation est alternée par feux ou K10.
- Les emplacements de stationnement situés au droit de l'empiètement sont neutralisés. Tout stationnement sera considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route, et passible de mise en fourrière immédiate.

Article 2
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, CLAISSE ENVIRONNEMENT.

Fait à Wattrelos, le 30 avril 2026
Pour le Maire,
Madame l'Adjointe

Zohra REIFFERS

DIFFUSION:

- C ENVIRONNEMENT
- M. le Directeur Général des Services
- M. le Directeur d'ESTERRA
- KEOLIS
- Police Nationale Roubaix

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.